



Intervention O.ROCHER

Responsable Unité Protection des Majeurs du Conseil Départemental de l'Aveyron

– Présentation du guide pratique Majeurs Vulnérables -

Table ronde : Les dispositifs de prise en charge des femmes victimes de violences dans la département de l'Aveyron.

Toutes les femmes victimes de violences ne sont pas vulnérables mais les actes de maltraitance qu'elles subissent peuvent les rendre vulnérables d'où ma présentation du guide pratique majeurs vulnérables validé par les 25 partenaires signataires du Schéma Départemental Prévention et Protection des Majeurs Vulnérables.

Ce guide permet aux partenaires :

- professionnels issus du milieu social, médical, de la justice, des forces de sécurité : de l'Etat, des collectivités territoriales, des institutions et services sociaux, des associations (tutélaires, représentant des usagers, services d'aide à domicile....)
- élus,
- bénévoles....

de se doter d'un outil d'aide au repérage, au signalement et au traitement des situations de majeurs vulnérables et/ou maltraités. Ce guide est téléchargeable sur le site du Conseil départemental Aveyron.fr.

Il est une aide pour le repérage le plus en amont possible des situations de vulnérabilité et/ou maltraitance. Chaque partenaire qui intervient peut identifier ces situations à partir d'un certain nombre d'indicateurs ou de clignotants de vulnérabilité et/ou maltraitance qui sont présentés dans ce guide. Ensuite en cas de soupçon de maltraitance et ou de vulnérabilité repérée, il peut signaler au secrétariat Majeurs Vulnérables pour une orientation en vue du traitement de la situation.

C'est pourquoi, Il est essentiel de mieux repérer et le plus tôt possible ces situations pour faire prendre conscience aux femmes victimes de violences que ce qu'elles vivent n'est pas acceptable pour elle et leurs enfants, que la loi ne permet pas les violences, que les seuls responsables sont les auteurs de ces violences, et ainsi leur apporter aide et soutien dont elles ont besoin.

Tous les partenaires du schéma sont impliqués dans le repérage de ces situations.

Lorsqu'une personne s'adresse à l'un d'entre eux, elle bénéficie en premier d'une écoute de sa situation, de ses demandes, de ses besoins, de ses attentes. Chacun d'eux doit pouvoir en fonction de ses compétences les accompagner ou les orienter vers le dispositif adéquat de prise en charge.

Aussi, le réseau construit dans le cadre du schéma permet aux partenaires d'appréhender de façon plus globale et pluridisciplinaire ces situations. Il permet d'activer les compétences qui seront nécessaires au traitement de la situation, bien sûr dans le respect du choix de vie de la personne et de sa vie privée.